



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Tanus, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	35

### Titulaires présents : 35

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine (pouvoir de **NORKOWSKI** Patrice), **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **AZEMAR** Jean-Louis), **MUNOZ** Sonia, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamil), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir de **REDO** Aline), **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de **BORDOLL** Christian), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain.

### Suppléant présent avec voix délibérative : 0

### Titulaires excusés : 20

**AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir à **MILESI** Marie), **BARBE** Christian, **BARRAU** Jean-Louis, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamil (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **ESCOUTES** Jean-Marc, **KOWALIK** Jean-François, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à **BARILLIOT** Christine), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **REDO** Aline (pouvoir à **SIBRA** Jean-Michel), **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

### Suppléant présent sans voix délibérative : 0

### Secrétaire de séance :

**BOUSQUET** Jean-Louis

### **DELIBERATION N° 30/10/2025-7.1**

#### **VALORISATION DE LA BIODIVERSITE SUR DES POINTS DE RANDONNEES OU DE PROMENADES INTERCOMMUNAUX EXISTANTS EN VUE D'UNE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

##### I. Cadre :

###### **1/ La biodiversité en danger**

Extrait du site de l'OFB : « Aujourd'hui, le constat est sans appel, la biodiversité est en chute libre. De nombreux animaux et plantes disparaissent, à un rythme encore jamais égalé. La disparition de la biodiversité est en train de provoquer des effets graves sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des populations humaines. On parle même d'extinction de masse.

Depuis deux-cents ans, les extinctions d'espèces sont 10 à 1000 fois plus rapides que le rythme naturel. Un constat que 1400 scientifiques ont établi dans le monde entier. A ce rythme-là, la planète va perdre 75 % de ses espèces en 500 ans. Cette 6ème extinction est cette fois causée par une seule espèce, l'espèce humaine. (Source IPBES).

La France est le 6ème pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. (Source, liste rouge UICN). Pour exemple, 30 % des oiseaux des champs ont déjà disparu en France en 15 ans (Source : Unité mixte de service PatriNat - Patrimoine Naturel). 38 % des chauves-souris ont disparu en France entre 2006 et 2016, parmi 19 des 34 espèces vivant en métropole. (Source AFB).

## 2 / Le territoire Carmausin-Ségala est doté d'une richesse patrimoniale

Longtemps valorisé pour son histoire, ou ses bâtis en pierre, ou de façon générale pour ses paysages, le territoire des 31 communes du Carmausin-Ségala est doté d'une richesse en biodiversité favorisée par ses 4 unités paysagères distinctes associées au passage de rivières (Le Cérou sauvage, La Vallée escarpée du Viaur, le Céret, La Zère ...). Le vivant est naturellement présent sur ce territoire, ce qui lui confère en complément d'une richesse patrimoniale historique bâtie, une richesse patrimoniale vivante jusqu'alors peu mise en avant.

### II. Contexte :

#### 1/ Un fonds vert / PCAET 2025

La loi de finances du 14 février 2025 a ouvert des crédits du Fonds vert pour l'exercice 2025 afin d'accompagner les EPCI dans leurs investissements en lien avec leur PCAET adopté.

Un courrier du Préfet du Tarn du 2 juin 2025 a demandé aux collectivités territoriales de positionner des actions "d'investissements" à réaliser en 2025 répondant aux actions inscrites dans leur PCAET.

Deux ont été retenues dont celles intitulées :

- Action n°1 : "Aménagements des Zones d'Activités du Carmausin-Ségala en soutien à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant l'émergence d'un « club d'entreprises intra-zones » pour la transition climatique " ;
- Actions n°2 : " Aménagements en faveur de la préservation, restauration et de la valorisation de la biodiversité sur des points de randonnées ou de promenades intercommunaux existants"

**Au total, la possibilité d'un fonds vert / PCAET « investissement » de 75 000 € a été annoncé à la 3CS couvrant au maximum 80% de la dépense éligible. Une clé de répartition a été déposée entre les 2 actions :**

- **Action n°1 : "Aménagements des Zones d'Activités du Carmausin-Ségala en soutien à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant l'émergence d'un « club d'entreprises intra-zones » pour la transition climatique " : un budget investissement global de 74 000 € comprenant 20% en autofinancement de l'EPCI ;**
- **Action n°2 : " Aménagements en faveur de la préservation, restauration et de la valorisation de la biodiversité sur des points de randonnées ou promenades intercommunaux existants" : un budget investissement global de 20 000 € comprenant 20% en autofinancement de l'EPCI ;**

#### 2/ Gouvernance politique et technique – action n°2 :

En amont, un comité mixte politique et technique, a été mené début octobre 2025 afin d'envisager la faisabilité du projet et recueillir les avis ou recommandations.

Par ailleurs un « sourcing » réalisé en amont de la commande publique a permis de définir les actions en lien avec les besoins et d'estimer l'aspect budgétaire dans ses grandes lignes.

### III. Deux sites identifiés pour le déploiement de l'action n°2

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala a toujours développé dans sa stratégie d'attractivité territoriale un tourisme vert et, depuis plusieurs années, durable. Aussi des kilomètres de sentiers pédestres ont été déployés permettant ainsi de découvrir l'ensemble de son territoire « autrement ».

En complément de cette valorisation, deux focus accessibles à tous (scolaires, randonneurs, personnes à mobilité réduite) sur deux points d'éducation à la biodiversité sont envisagés sur deux espaces accessibles au plus grand nombre :

- Au départ du sentier à Rosières « Ronde du Cérou » sous gestion intercommunale - proximité parking, accessible au plus grand nombre, patrimoine historique bâti et vivant (ancien château, moulin, pont... ripisylve, présence d'une vision sur le Cérou sauvage (botanique, arbres, oiseaux...)).
- A Blaye-Les-Mines, en continuité du parc de la Verrerie et de ses arbres remarquables sur les parcelles sous propriété intercommunale OB 1764, 1763, 2360, 2359, qui accueillent l'aire terrestre éducative (ATE) des Collèges Augustin Malroux, Victor Hugo, du Lycée Jean Jaurès et de l'école maternelle Jean Moulin, avec

en plus à l'avenir une convention avec l'Abeille du Cérou pour la pose d'une ruche pédagogique associée à des visites grand public et scolaires.

#### IV. Les grands principes de l'action :

- **Inventaires des grandes espèces présentes** avec un focus sensibilisation sur celles menacées ou remarquables en vue d'un choix de valorisation sur panneaux didactiques d'informations et par contenus sou QR code (lecture audio incluse), mise en vigilance sur les espèces invasives si présentes
- **Sur la partie « ATE » du parc de la Verrerie, plantations ou aménagements** pour venir en soutien à la pollinisation, aux abeilles (domestiques ou sauvages) et insectes, mise en vigilance sur les espèces invasives si présentes
- **Espaces d'assises d'observation** et d'échanges dans le cadre de visites pour les scolaires ou le grand public
- **Valorisation des écosystèmes**, de la biodiversité, de l'importance de la préservation, restauration et de la reconstitution des trames vertes et bleues (corridors écologiques) **sous format visuel : panneaux génériques associés à des contenus plus détaillés par QR code**
- Rédaction, mise en place et suivi d'un plan **de gestion adapté** aux sites pour l'entretien et le développement naturel

#### V. Plan de financement et calendrier – action n°2

##### 1/ Plan de financement prévisionnel suivant « sourcing » réalisé en amont de la commande publique

DEPENSES HT		
Intitulé	Détail	Montant € HT
Sur le sentier « Ronde du Cérou » et parc de la Verrerie : Secteurs pré-identifiés	<b>Ingénierie externe : Inventaires</b> piscicole, botanique, avifaune, entomofaune, mammifères comprenant 2 pièges photo – recherche des espèces emblématiques, rares, remarquables, envahissantes ou menacées	3 600 €
Sur le parc de la Verrerie : Secteur pré-identifié laissé en jachère (parcelles OB 1764, 1763, 2360, 2359)	<b>Fourniture et plantation arbres, arbustes, herbacés d'origine locale et sauvage</b> avec des floraisons échelonnées (maximum 60 sujets) supports pollinisation en soutien à la ruche pédagogique et à l'ATE (apport terreau, BRF, piquets tuteurs, protections, filets de protections) Plantation d'un couvert mellifère pluriannuel sur 1 ha	3 540 €
Sur le sentier « Ronde du Cérou » et parc de la Verrerie : Secteurs pré-identifiés	Réalisation, commande et pose de <b>panneaux informatifs de valorisation des écosystèmes du lieu</b> – tourisme d'information – éducation à l'environnement – sensibilisation aux enjeux	2 100 €
Sur le sentier « Ronde du Cérou » et parc de la Verrerie : Secteurs pré-identifiés	Commande et pose de bancs en bois (maximum 5) ou rondins <b>d'assise pour l'observation</b>	3 000 €
	Rédaction d'un <b>plan de gestion biodiversité</b> pour éduquer et gérer l'entretien différencié (zones de stockage de bois morts, maintien de couvert végétal, de cavités, fauches ou coupes tardives...) et le traitement des espèces envahissantes si présentes	400 €
	En soutien plus détaillé et interactif aux panneaux informatifs : Réalisation et acquisitions d'esquisses, d'illustrations, captages ou achats photos, achats et enregistrements de bandes sons, création et rédaction de contenus, création de <b>contenus de QR code informatifs et pédagogiques</b> pour une valorisation des écosystèmes des 2 lieux, de la biodiversité, de l'importance de la préservation, restauration et de la reconstitution des trames vertes et bleues (corridors écologiques)	7 360 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>20 000 €</b>

RESSOURCES HT		%	€
Intitulé			
ETAT – Fond Vert / PCAET		80 %	16 000 €
Autofinancement		20 %	4 000 €
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>20 000 €</b>

## 2/ Planning prévisionnel

L'engagement du premier euro dépensé est programmé sur 2025, suivi d'une phase commande publique et phase préparatoire de décembre 2025 à mars 2026 puis d'une programmation inventaires, plantations, implantations étalement d'avril 2026 à fin novembre 2026.

Ouvrant aux questions ou échanges complémentaires, il est proposé au conseil communautaire de délibérer dans le cadre de l'action n° 2 « Aménagements en faveur de la préservation, restauration et de la valorisation de la biodiversité sur des points de randonnées ou promenades intercommunaux existants ».

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la mise en œuvre de ce projet, de son plan de financement et de son calendrier prévisionnel ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la participation financière de l'Etat, au titre du Fonds Vert / PCAET telle présentée ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les marchés, avenants, conventions, documents contractuels ou pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant ce projet ;
- **AUTORISE** la Communauté de Communes et le Président à inscrire les recettes et les dépenses liées au projet sur les budgets de 2025 à 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET


